



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°15-04-24

L'an deux mil quinze, le mercredi 8 avril à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de JM GALLET), Président, suite à la convocation en date du 31 mars 2015.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. (pouvoir de F. SAGNIER) ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D. (pouvoir de A. CLABAUT).

**Absents excusés :**

Madame DOURIEZ D. (pouvoir à J. DELRUE).

Messieurs SAGNIER F. (pouvoir à D. MONFAIT) ; CLABAUT A. (pouvoir à D. BEE) ; GALLET J.M. (pouvoir à C. LEROY).

**Absents :**

Madame POULAIN P.

Messieurs DUFOUR O.

Madame Véronique WESTENHOEFFER est élue secrétaire.

**OBJET : EPF – SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT**

**Rapporteur : Didier BEE**

Dans la lignée des initiatives menées à l'échelle du Pays de Saint-Omer et à la faveur du processus de contractualisation engagé avec le Département du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a ces dernières années, mis en œuvre un projet partagé d'aménagement et de développement équilibré du territoire.

Dans la perspective du renouvellement de ce contrat et de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la CCPL souhaite poursuivre la dynamique initiée, en réaffirmant son projet partagé de territoire.

Les ambitions communautaires en matière de développement durable permettront de :

~ Répondre aux besoins de production de logements et d'amélioration du parc existant ;

Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20150408-15-04-24-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2015  
Date de réception préfecture : 13/04/2015

- ~ Assurer la revitalisation économique du Pays de Lumbres en assurant la redynamisation commerciale par le maintien de l'offre de commerces de proximité, en promouvant l'activité touristique autour de la filière des sports de nature, en améliorant l'accueil des investisseurs ;
- ~ Garantir et optimiser l'offre de services et d'équipements ;
- ~ Préserver et valoriser le patrimoine naturel de la CCPL ;
- ~ Promouvoir une gestion économe du foncier.

Afin de mettre en œuvre le partenariat entre l'EPF et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2015-2019, il est nécessaire de conclure une convention-cadre définissant 3 axes de travail :

Axe 1 – Foncier de l'habitat et du logement social

Axe 2 – Foncier et immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux

Axe 3 – Foncier de la biodiversité et des risques

Chaque action menée sera soumise à approbation et fera l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE**

- De conclure une convention-cadre entre la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte qui s'y rapporte.

Pour extrait conforme.

Le Président,

